

MEDIAN TECHNOLOGIES
Société anonyme au capital 913.992,90 euros
Siège social : Les 2 Arcs, 1800 Route des Crêtes
06560 Valbonne
RCS Grasse N° 443 676 309
(ci-après la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 10 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix octobre,
À onze heures,

Les actionnaires de la société MEDIAN TECHNOLOGIES, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux du Cabinet PDGB, au 174 avenue Victor Hugo à Paris (75116), sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été dressé une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les bulletins de vote par correspondance des actionnaires ayant voté à distance, et qui a été signée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

En l'absence de Monsieur Oran MUDUROGLU, Président du Conseil d'Administration, Monsieur Fredrik BRAG, Directeur Général, préside l'Assemblée.

Monsieur Christophe RAIMBAULT, actionnaire présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.

Monsieur Jean-Christophe MONTIGNY est désigné comme secrétaire.

Le Président constate au vu de la feuille de présence que les actionnaires présents ou représentés remplissent les conditions de quorum requises.

Le quorum étant réuni, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux Comptes de la Société, dûment convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Jean-Marc LORENZO et Monsieur Hakim ABDELKAFI, représentants du comité social et économique, dûment convoqués, sont absents et excusés.

Assiste également le Cabinet PDGB Avocats en qualité de conseil de la Société.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

1. une copie de l'avis de réunion valant avis de convocation publié au BALO n°106 du 4 septembre 2023, mis à disposition sur le site internet de la Société ;
2. une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire au nominatif ;
3. une copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au Commissaire aux Comptes ;

4. une copie de l'avis de convocation publié sur le site internet du journal d'annonces légales OUEST-FRANCE le 22 septembre 2023 ;
5. la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ;
6. les pouvoirs des actionnaires représentés ;
7. les bulletins de vote par correspondance d'actionnaires non présents ;
8. le rapport du Conseil d'Administration à la présente Assemblée ;
9. les statuts de la Société ;
10. le projet des résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions légales et statutaires et que l'ensemble des documents prévus ont été communiqués aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, dans les conditions et délais fixés par les statuts.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Personne ne demandant la parole, Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport sur les résolutions du Conseil d'Administration ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis, il donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Les actionnaires déclarent à l'unanimité avoir pris connaissance du contenu de ce rapport.

Cette lecture étant terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

RESOLUTION N° 1 *(Nomination d'un nouvel administrateur)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, de nommer, à compter de ce jour, en qualité de nouvel administrateur, pour une période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice à clore en date du 31 décembre 2025, Monsieur Benjamin Turner McDonald, citoyen américain né le 9 mars 1988 au Canada.

Vote Exprimé	POUR	CONTRE	Abstention	Exclus
	7 653 408	1 585 362	93 972	0

En conséquence, cette résolution est : ADOPTÉE.

RESOLUTION N° 2 *(Pouvoirs pour les formalités)*

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur des présentes en vue de toute formalité qu'il y aura lieu.

Vote Exprimé	POUR	CONTRE	Abstention	Exclus
	9 332 742	0	0	0

En conséquence, cette résolution est : ADOPTÉE.

*

*

*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé un procès-verbal qui a été signé par le bureau.



Monsieur Fredrik BRAG
Président



Monsieur Christophe RAIMBAULT
Scrutateur



Monsieur Jean-Christophe MONTIGNY
Secrétaire